

Comité Technique Ministériel du 7 Novembre 2018

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Un point tout d'abord sur les élections professionnelles.

Hier soir, selon les chiffres communiqués par vos services, après 10 jours d'ouverture, moins d'un électeur sur deux a activé son compte électeur.

Si nous n'avons pas de précédent pour mesurer ce taux, nous pouvons d'ores et déjà acter que, si la tendance se confirme, la participation sera très éloignée des 84% obtenus en 2014.

Toutes nos craintes soulevées sur le vote électronique sont en train de se traduire dans les faits.

Seule constatation à ce stade, le système semble fonctionner même si des anomalies ont pu déjà être constatées, en particulier avec la non intégration de plus de 200 électeurs dans une CAP ce qui pourrait remettre en question la validité de ce scrutin.

Depuis le début de cette année, le gouvernement a entrepris d'ouvrir quatre chantiers regroupés sous le titre du « *nouveau contrat social* » dans la Fonction Publique.

Pour rester sur la thématique de notre ordre du jour, nous n'évoquerons aujourd'hui que celle de la fusion des instances représentatives du personnel, d'autant plus, que **FO** s'est déjà largement exprimée sur les trois autres chantiers (mobilité, rémunération au mérite et recrutement accru des contractuels) et leurs impacts particulièrement négatifs sur le Statut de la Fonction Publique.

Dans les propositions gouvernementales figurent en bonne place pour 2022, la quasi-disparition des CAP, remplacées par une simple instance de recours ministériel, dont on a du mal à imaginer ce qu'elle apportera de plus et de mieux aux agents, si ce n'est un vif sentiment d'injustice, d'inégalité et une gestion des ressources humaines où la seule règle sera celle du « *fait du prince* » en l'occurrence le chef de service (en particulier pour les mutations et les promotions).

L'autre proposition est la fusion des Comités Techniques et des CHSCT.

Au-delà des discours sirupeux du ministre, aucun argument ne plaide pour l'existence d'une instance unique, sauf un : réduire les droits et moyens d'expression des représentants du personnel.

Comme dans le privé, où la création du Conseil Social Économique, a pour conséquence de supprimer un tiers de représentants et d'heures de délégation du personnel, le ministère de la Fonction Publique compte bien réduire au quasi silence l'expression syndicale.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE



POUR DONNER DE LA VOIX
AUTHENTIFIEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI !

Certains directeurs de Bercy, pensent compenser les suppressions d'emplois qu'ils doivent programmer chaque année, par une réduction drastique du nombre de réunions des instances tant pour leur état-major que pour les représentants syndicaux. Le dialogue social est considéré au mieux comme un passage obligé et le plus souvent comme du temps perdu.

L'autre objectif est de « *mettre sous le tapis* », tous les sujets liés aux conditions de travail et à la santé des agents de la Fonction Publique. En effet, dans un contexte de suppressions d'emplois et de charge de travail accrue, jamais les risques psycho sociaux n'ont été autant présents, comme le relèvent chaque année les bilans ministériels des acteurs de prévention.

Il suffit de constater le nombre, la durée et surtout les sujets traités dans les différents CHSCT nationaux et locaux à Bercy et la technicité nécessaire pour leurs représentants, pour comprendre toute la justification de maintenir cette instance.

A Bercy, le projet gouvernemental nous renvoie trente ans en arrière. Quel beau progrès que ce « *nouveau contrat social* » !

Notre fédération prend acte de l'inscription à l'ordre du jour d'un point d'information sur le plan social d'accompagnement des personnels victimes de la restructuration des pôles 3 E dans les DIRECCTE.

Nous dénonçons la précipitation dans laquelle se fait cette réforme, dont les fondements ne paraissent pas pertinents à notre fédération.

Le plan social proposé n'est à ce jour qu'une déclinaison des mesures décidées au niveau Fonction Publique, sauf sur la partie « *Action sociale* » qui nécessite à notre sens de poursuivre les débats en dehors de cette instance.

Après maintes demandes, nous avons enfin pris connaissance de la cartographie précise des populations concernées (nombre d'agents, catégories par corps et par grade, âge, implantations géographiques, etc...).

L'étude d'impact proposée, bien que sommaire, démontre la violence sociale de cette réforme pour les agents concernés.

De nombreuses interrogations demeurent, mais l'une étrangement ne trouve aucune réponse, si ce n'est son report à plusieurs semaines : quelles missions seront octroyées aux agents non admis dans le nouveau service économique régional et qui demeureront physiquement dans les DIRECCTE jusqu'à fin 2019, alors même que leurs missions actuelles auront disparues ?

Notre fédération vous met en alerte dès aujourd'hui contre les risques psycho-sociaux majeurs liés à cette réforme.

Celle-ci est la première d'une longue série que nos ministres s'apprêtent à mettre en œuvre, dans le cadre de «CAP22».

Suppression de missions, privatisations, fermetures d'implantations, suppressions d'emplois tels sont les objectifs.

Difficile dans ces conditions de pouvoir s'inscrire dans la campagne de communication gouvernementale d'une amélioration du service public rendu aux usagers.

La stratégie pour la transformation de l'action publique poursuit l'objectif de vider le Statut de la Fonction Publique de ce qu'ont voulu en faire ses initiateurs : une garantie pour les citoyens et une protection pour les fonctionnaires.

FO Finances ne pourra jamais valider un tel projet : dangereux pour les fonctionnaires, dangereux pour le service public républicain, dangereux pour la cohésion nationale.

**POUR
DÉFENDRE
VOS
DROITS**

LE DÉCLIC
ORDINATEUR, TABLETTE OU SMARTPHONE

**FO
FINANCES**